

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 146 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan****Mission des Nations Unies au Soudan : rapport
sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2007/08	846 2'
Dépenses de 2007/08	820 459 500
Solde inutilisé de 2007/08	25 817 700
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008/09	876 893 700
Dépenses prévues pour 2008/09 ^a	876 893 700
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 ^a	—
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	980 561 100
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	951 666 000

^a Prévisions au 27 mars 2009.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 35 a) à o) et 40, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 28 895 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10) (A/63/714).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donnera ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUS et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a également formulé, dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/63/746), des observations au sujet du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/5 (Vol. II)). Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant la MINUS pour l'exercice 2009/10, le Comité a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Mission et formulé, le cas échéant, des observations spécifiques à leur sujet dans les paragraphes ci-après. **Le Comité consultatif souligne à quel point il importe que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et en toute diligence.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUS figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Par sa résolution 61/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 846 277 200 dollars (montant net : 828 266 800 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08). Le montant brut total des dépenses de l'exercice s'est élevé à 820 459 500 dollars (montant net : 800 060 500 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 25 817 700 dollars (montant net : 28 166 300 dollars) représente 3,1 % du montant brut du crédit ouvert. Une analyse des écarts majeurs par rapport aux prévisions (économies et dépassements de crédit) figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2007/08 (A/63/604).

6. Les principaux facteurs à l'origine des dépassements constatés sont les suivants :

a) Une augmentation au titre de l'indemnité de subsistance en mission qui s'explique par deux augmentations consécutives du taux de l'indemnité, par un nombre plus faible que prévu d'observateurs militaires, de membres de la Police des Nations Unies et de fonctionnaires recrutés sur le plan international recevant l'indemnité au taux réduit, et par le paiement de l'indemnité de subsistance en

mission en lieu et place du défraiement des pays fournisseurs de contingents, dans les cas prévus par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276;

b) Le relèvement, le 1^{er} janvier 2008, des traitements de base nets des agents du Service mobile et des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, suite à l'incorporation de 1,97 point d'ajustement aux traitements de base;

c) Des taux de vacance de postes plus faibles que prévu pour le personnel recruté sur le plan international ou national, ainsi que pour les Volontaires des Nations Unies;

d) La reconfiguration du parc de véhicules nécessitée par l'évolution des besoins opérationnels, qui s'est traduite par l'achat des huit autocars pour le transport de personnel appuyant le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, de deux véhicules de transport logistique, d'un tracteur routier et de cinq systèmes de chargement palettisés pour le transport à grande distance, et de deux camions pour l'enlèvement de véhicules, entre autres;

e) L'acquisition de matériel informatique pour la mise en place du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre (CORAS) de la Mission et le remplacement de matériel rendu nécessaire par la rudesse des conditions climatiques;

f) L'expédition par voie fluviale, à la suite de l'abandon du projet d'achat d'un navire autopropulsé de transport fluvial de marchandises, de 3 531 tonnes de matériaux de construction, dans le cadre des contrats existants conclus avec des sociétés de transport intérieur, qui a occasionné des frais de 1,3 million de dollars non prévus au budget.

7. Les dépassements susmentionnés ont été en partie compensés par des économies réalisées grâce aux facteurs suivants :

a) Le transfert à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), au 1^{er} janvier 2008, de 128 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 401 fonctionnaires recrutés sur le plan national basés au Darfour;

b) Le report, imputable au retard survenu dans les échéances électorales, du recrutement sur le plan national de trois agents des services généraux pour la Division de l'assistance électorale;

c) Une faible utilisation, due à un recours accru aux compétences disponibles au niveau interne, des services de consultants prévus pour l'organisation de programmes de formation linguistique et journalistique et des conseils juridiques spécialisés dans les domaines des services d'aérodrome et des contrats de fourniture de carburant;

d) Le report aux exercices 2008/09 et 2009/10 de la construction de logements permanents dans les secteurs et d'installations d'amarrage consécutif à la fourniture d'un appui accru à la MINUAD pendant sa phase de démarrage;

e) Des frais de transport terrestre moindres que prévu en raison des restrictions apportées aux déplacements du personnel dans la zone de la Mission, qui ont limité la consommation de carburant, du transfert de 272 véhicules à la MINUAD, le 1^{er} janvier 2008, et de la réduction des besoins en pièces détachées résultant du fait que les nouveaux véhicules livrés en 2006/07 et 2007/08 comprenaient des kits de pièces de rechange;

f) Des frais de transport aérien également moindres que prévu du fait de la prise en charge par la MINUAD, le 1^{er} janvier 2008, des opérations menées au Darfour, qui a eu pour effet de réduire le nombre d'heures de vol nécessaires et, partant, la consommation de carburant et les autres coûts;

g) La décision d'abandonner le projet d'achat d'un navire autopropulsé de transport fluvial de marchandises, motivée par son manque de rentabilité et par la difficulté, pour un certain nombre de raisons, de transporter par voie fluviale des navires de marchandises de gros tonnage (voir également par. 62 et 63 ci-après);

h) Des retards intervenus dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission, pour lequel le crédit inscrit au budget devait permettre de financer la démobilisation de 45 000 ex-combattants adultes au prix de 550 dollars par personne (voir également par. 35 g), 39, 40, 59 et 60 ci-après).

8. Par sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a créé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et décidé que, le 31 décembre 2007 au plus tard, cette dernière prendrait le relais de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) en vue de se doter le plus vite possible, à partir de ce moment-là, de toutes les capacités opérationnelles et des effectifs nécessaires. Dans sa lettre en date du 2 octobre 2007 adressée au Président de l'Assemblée générale (A/62/379), le Secrétaire général a informé les membres de l'Assemblée que le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2007/08, y compris les dépenses nécessaires pour le dispositif d'appui renforcé, était en cours d'établissement et serait présenté à l'Assemblée pour examen durant la partie principale de sa soixante-deuxième session, mais qu'un appui substantiel serait fourni à la MUAS à titre exceptionnel, conformément aux dispositions concernant le dispositif d'appui renforcé, grâce à l'utilisation temporaire des ressources que l'Assemblée avait approuvées pour la MINUS au titre de l'exercice 2007/08. La MINUAD a remboursé la MINUS sitôt approuvé son budget pour l'exercice 2007/08.

9. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUS que, suite à l'adoption de la résolution 62/232 A et à la passation des pouvoirs concernant les opérations au Darfour de la MINUS à la MINUAD le 1^{er} janvier 2008 (à l'exception des fonctions relatives à la protection et au retour des enfants ainsi qu'au relèvement et à la réintégration), l'analyse des activités effectivement menées au Darfour par rapport à celles prévues pour le Darfour dans les tableaux budgétaires ne porte que sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 et que les activités prévues dans cette région pour le reste de l'exercice ont été menées par la MINUAD conformément à ses priorités.

10. On trouvera dans les paragraphes ci-après relatifs au projet de budget pour l'exercice 2009/10 (A/63/714) les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07 (A/62/749) au titre de divers objets de dépense.

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

11. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations au sujet de la MINUS dans les domaines suivants : achats, biens durables, matériel appartenant aux contingents, gestion du parc de véhicules, gestion des ressources humaines, projets à effet rapide et auditeurs résidents du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) [A/63/5 (Vol. II)]. Le Comité a relevé que, sur un total de 13 missions d'audit programmées en 2007, 2 seulement avaient été menées à terme au 31 décembre 2007, 6 autres étaient en cours, 2 n'avaient pas commencé et 3 avaient été annulées. Sur un total de 14 missions prévues en 2008, au 20 août, 6 étaient en cours et 8 n'avaient pas commencé (ibid., par. 459). En outre, 3 des 11 postes d'auditeur résident approuvés (soit 27 %) étaient vacants au 31 décembre 2007. Au cours de l'année 2007, 4 auditeurs résidents étaient partis, ce qui expliquait le taux de rotation de 50 %. Au 23 août 2008, 3 des 11 postes approuvés (27 %) étaient toujours vacants et 2 fonctionnaires étaient sur le point de quitter leur poste (ibid., para. 471). Au cours des auditions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008 la MINUS avait reçu 343 recommandations découlant d'audits internes et qu'elle en avait appliqué environ 75 %.

12. Le Comité consultatif reconnaît avec le Comité des commissaires aux comptes la nécessité de pourvoir rapidement tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions. Il compte que les recommandations adressées par le Comité des commissaires aux comptes aux administrateurs de la Mission et à leurs homologues du Secrétariat seront portées à l'attention des plus hauts responsables de l'Organisation afin de garantir une approche efficiente, efficace et financièrement satisfaisante de l'administration générale de la MINUS. Le Comité veut espérer que la Mission mettra pleinement en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2008/09, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut total de 876 893 700 dollars (montant net : 856 874 800 dollars), comprenant un premier crédit brut de 820 720 600 dollars (montant net : 801 870 300 dollars) ouvert par sa résolution 62/267 et un deuxième de 56 173 100 dollars (montant net : 55 004 500 dollars) ouvert par sa résolution 63/273. Le Comité consultatif a eu communication d'un état actualisé qui fait apparaître le montant révisé des crédits ouverts pour 2008/09 et les prévisions des dépenses pour 2009/10 (voir annexe I).

14. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de facteurs, comme les retards pris dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ou dans la construction de logements permanents fournis par l'ONU (voir par. 41 à 45 ci-après), associés à des hausses de prix touchant le personnel, les carburants et la location d'aéronefs, se sont répercutés sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 et ont requis l'ouverture du crédit supplémentaire d'un montant de 56 173 100 dollars (montant net : 55 004 500 dollars) mentionné

plus haut. **Comme le Comité consultatif l'a noté dans son récent rapport sur les modalités de financement de la MINUS pendant cet exercice, (A/63/777, par. 11), les augmentations des dépenses sont dues essentiellement à des circonstances indépendantes de la volonté de la Mission. Le Comité réitère, toutefois, qu'il compte que la Mission s'efforcera de réaliser, chaque fois que possible, des gains d'efficacité, et que ceux-ci seront indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUS depuis sa création s'établissait à 4 029 230 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 840 132 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 189 098 000 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 209,3 millions de dollars, y compris une réserve opérationnelle pour trois mois de 155 955 000 dollars (compte non tenu des remboursements aux pays fournisseurs de contingents), le montant du solde inutilisé se chiffrant à 53 345 000 dollars.

16. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 31 décembre 2008, les montants estimatifs dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant s'élevaient, respectivement, à 9 859 000 dollars et à 24 437 000 dollars. S'agissant des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, 8 demandes avaient donné lieu, depuis la création de la Mission, à des versements d'un montant total de 270 000 dollars, et 13 demandes d'indemnisation restaient en attente. Il n'y avait pas d'engagements non réglés. **Le Comité consultatif veut espérer que les demandes d'indemnisation en attente seront réglées rapidement.**

17. Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2009, les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de la MINUS s'établissaient comme suit :

	<i>Autorisés^a</i>	<i>Prévus^b</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	750	625	567	24,0
Contingents	9 250	8 745	8 722	6,0
Police des Nations Unies	715	715	685	4,2
Personnel recruté sur le plan international	995	966	773	22,0
Personnel recruté sur le plan national	2 813	2 746	2 418	14,0
Postes de temporaire	89 ^c	25	31	66,0
Volontaires des Nations Unies	353	324	263	25,0

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif prévu.

^c Postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit 42 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 47 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

18. Le Comité consultatif a reçu un tableau comparatif des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe II). Au 27 mars 2009, les dépenses s'élevaient à 693 560 300 dollars, le montant révisé des crédits ouverts se chiffrant à 876 893 700 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats prévus

19. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUS dans sa résolution 1590 (2005) et l'a prorogé jusqu'au 30 avril 2009 par sa résolution 1812 (2008).

20. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Mission avait modifié sa stratégie et opérait désormais non plus à l'échelle des secteurs mais à celle des États. Le concept sectoriel, qui avait pour but de contrôler les arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global et de vérifier qu'ils étaient respectés, n'était pas adapté aux structures politiques et administratives en place au Soudan, et la Mission a donc réaménagé sa composante opérationnelle de manière à tenir compte de celles-ci. Le Comité a également été informé que le projet de budget pour l'exercice 2009/10 devait permettre de maximiser l'appui offert aux gouvernements des États et que les effectifs disponibles avaient déjà été déployés dans les États.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des crédits étaient demandés au titre de nouveaux éléments d'appui à la Mission en rapport avec l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et avec l'appui destiné aux contingents – dont la présence doit être renforcée – qui passera notamment par la construction de nouvelles bases d'opérations et l'agrandissement de certaines bases existantes. Le Comité a appris que les activités ci-après seraient assurées depuis les bases d'opérations : mise en œuvre des programmes de fond en collaboration avec les autorités locales au niveau des États, et offre d'un appui aux observateurs militaires, aux officiers d'état-major et aux membres de la police en poste dans des bases d'opérations pour leur permettre d'assurer contrôles et vérifications et d'exécuter les programmes de formation destinés à la police. Le Comité rappelle que la plupart des 18 bases d'opérations de la Mission sont très éloignées des postes de commandement de secteur et sont situées dans des collectivités où les infrastructures sont rudimentaires, sans compter que vu la taille de chaque secteur et la mauvaise qualité des infrastructures dans tout le pays, chaque base d'opérations doit être traitée comme une entité autonome (A/62/781/Add.16, par. 35). Chacune dispose d'une équipe d'appui composée de cinq membres du personnel civil et de deux à cinq membres du personnel civil opérationnel. La Mission prévoit également de poursuivre la construction de logements permanents dans les postes de commandement de secteur (voir aussi les paragraphes 41 à 45 ci-dessous). **Appuyer la mise en œuvre du nouveau concept des opérations nécessitera d'importantes ressources, et il faudra donc s'assurer de l'efficacité des mesures prises dans ce sens et rendre compte à l'Assemblée générale à ce sujet dans le prochain projet de budget.**

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la MINUS avait été officiellement sollicitée par la Commission électorale nationale, qui avait indiqué dans les grandes lignes de quelle manière elle souhaitait que la Mission appuie le processus électoral, les besoins devant être détaillés à la faveur d'une mission d'évaluation menée conjointement. Le Comité a également été informé que les ressources effectivement nécessaires seraient déterminées compte tenu de

l'ampleur de l'appui à apporter. En outre, les élections et les référendums devaient être organisés pendant la saison sèche, entre novembre 2009 et avril 2010, avec le concours de la Mission. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 ne prévoit pas de crédits au titre de l'appui aux élections et aux référendums.

23. S'agissant des répercussions que la situation politique en vigueur au Soudan pourrait avoir sur le projet de budget pour l'exercice 2009/10, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les ressources nécessaires avaient été établies compte tenu des hypothèses stratégiques et des priorités définies au regard du processus de paix, de la sécurité, de la gouvernance ainsi que du relèvement et du développement, et que les événements qui s'étaient produits récemment avaient vérifié certaines desdites hypothèses. En ce qui concerne plus particulièrement les conséquences possibles de la décision de la Cour pénale internationale, on prévoit que la MINUS devra redoubler d'efforts et renforcer son appui dans des domaines tels que les missions de bons offices, la réconciliation, le conseil et le soutien logistique aux parties à l'Accord de paix global. De plus, l'expulsion de 14 organisations non gouvernementales risquait d'entraver les activités menées sur le plan humanitaire et dans les domaines des opérations initiales de relèvement et du développement, et les conditions de sécurité au Sud-Soudan allaient vraisemblablement rester extrêmement instables.

24. Le Comité consultatif ne nie pas la complexité du concept des opérations de la Mission, qui prévoit des interventions à l'échelle des bases d'opérations, des sites de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et du quartier général à Khartoum. Il estime toutefois que le projet de budget pour l'exercice 2009/10 aurait pu être beaucoup plus précis. Il aurait apprécié qu'il comporte une analyse sans détours des répercussions que la situation générale dans la zone de la Mission a sur les grandes orientations de la MINUS et sur les ressources nécessaires pour l'exercice 2009/10, car cela lui aurait évité d'avoir à demander des renseignements supplémentaires. Le Comité recommande que le projet de budget pour l'exercice 2010/11 soit plus précis et fasse clairement apparaître, dans un organigramme ou un tableau, les effectifs de la Mission et les postes qu'il est proposé de créer, par lieu d'affectation.

B. Ressources nécessaires

25. Le montant des crédits demandés dans le projet de budget de la MINUS pour l'exercice 2009/10 s'élève à 980 561 100 dollars, soit une augmentation de 103 667 400 dollars (11,8 %), en chiffres bruts, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008/09 (876 893 700 dollars). Les variations sont analysées aux paragraphes 376 à 391 du projet de budget (A/63/714).

26. On prévoit de déployer 525 observateurs militaires, 9 450 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 311 membres du personnel recruté sur le plan national, 421 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par les gouvernements, ainsi que de recruter 89 personnes à des postes de temporaire (42 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 32 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Une augmentation nette de 664 postes est proposée, avec la création de 751 postes et la suppression de 87 postes.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	750	525	(225)
Contingents	9 250	9 450	200
Police des Nations Unies	715	715	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé/proposé.

27. Pour ce qui est des militaires et du personnel de police, le montant des crédits demandés dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 309 827 600 dollars, soit une augmentation de 9 617 500 dollars (3,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008/09 (annexe I).

28. Le Comité consultatif a appris que le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et la MINUS avaient procédé ensemble à une étude des capacités militaires, achevée en septembre 2008, à l'issue de laquelle les recommandations ci-après avaient été faites : a) étoffer les contingents dans la région de l'Abyei, dans l'État du Kordofan méridional et dans les trois États du secteur 1; b) mettre sur pied une force d'intervention rapide à la base de soutien logistique d'El Obeid, à laquelle la MINUS et la MINUAD ont recours; et c) réduire le nombre de compagnies de déminage et d'observateurs militaires. Le Comité a été informé que les effectifs de la composante militaire allaient être renforcés compte tenu des limites fixées (10 000 personnes), avec une augmentation nette de 600 militaires.

29. L'augmentation des crédits demandés au titre des contingents (18 124 200 dollars) tient à la proposition de faire passer le nombre de militaires de 8 745 (exercice 2008/09) à 9 450 (exercice 2009/10), et aux dépenses correspondantes prévues au titre des rations. La réduction des ressources demandées au titre des observateurs militaires (5 297 700 dollars) est liée à la réduction du nombre d'observateurs, qui devrait être ramené à 525 pendant l'exercice 2009/10 (contre 625 pour 2008/09), et à la révision à la baisse du coût moyen des voyages aller retour prévus au budget. Quant à la réduction des crédits demandés au titre de la Police des Nations Unies (3 209 000 dollars), elle tient en grande partie à l'augmentation pendant l'exercice 2009/10 du nombre de membres du personnel vivant dans des logements mis à disposition par l'ONU et à une réduction du coût moyen des voyages aller retour prévus au budget, contrebalancées par la réduction de l'abattement pour délais de déploiement (passé de 11 % pour l'exercice 2008/09 à 7 % pour l'exercice 2009/10). Les taux de vacance de postes appliqués aux fins des prévisions étaient de 5 % pour les observateurs militaires, 1 % pour les contingents et 7 % pour la Police des Nations Unies.

30. Les crédits demandés au titre des rations destinées aux contingents sont plus importants que lors de l'exercice précédent car le coût des rations a augmenté de 52,8 %, et l'on prévoit davantage de dépenses du fait du relèvement du plafond des effectifs militaires autorisés. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'en janvier 2008, compte tenu de la flambée que connaissaient alors les prix des produits alimentaires, la société fournissant les rations avait demandé

l'autorisation d'augmenter immédiatement ses tarifs. Le Comité des marchés du Siège avait approuvé la révision desdits tarifs et recommandé à la Division des achats de renégocier une solution à court terme et d'organiser un appel d'offres pour la prestation de ce service à long terme. Le contrat d'approvisionnement en rations avait de ce fait été prorogé jusqu'au 7 juillet 2009, en attendant l'achèvement de la procédure de passation d'un nouveau marché. **Le Comité consultatif est soucieux de constater que l'on a eu recours à plusieurs reprises à des solutions ponctuelles pour satisfaire des besoins à long terme de la Mission, et il demande instamment que la procédure de passation d'un nouveau marché pour les rations soit menée à son terme dans les meilleurs délais.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	995	1 140	145
Personnel recruté sur le plan national	2 813	3 264	451
Volontaires des Nations Unies	353	421	68
Postes de temporaires	89	89	–
Personnel fourni par des gouvernements	40	40	–

31. Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, des crédits d'un montant de 229 105 700 dollars sont demandés au titre du personnel civil, soit une augmentation de 40 653 700 dollars (21,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Le taux de vacance de postes appliqué aux fins des prévisions de dépenses était de 22 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 30 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 15 % pour le personnel fourni par des gouvernements. Le Comité consultatif prend note de ce qui est indiqué au paragraphe 204 du projet de budget (A/63/714), à savoir que dans 50 % des cas les candidats retenus rejettent l'offre que leur fait la Mission et que le taux de renouvellement du personnel est de 100 %, ce qui signifie que pour chaque fonctionnaire recruté, un quitte la Mission. **Le Comité consultatif continue de trouver préoccupant le niveau élevé du taux de renouvellement. Il recommande que l'on en analyse les causes et que l'on rende compte des résultats obtenus à l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget. Le Comité a fait des observations au sujet des mouvements de personnel dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746).**

32. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à ce qui suit :

a) Pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international (27 103 000 dollars), l'augmentation est liée à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel, suite à l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a approuvé de nouveaux régimes contractuels consistant en divers types d'engagement régis par un règlement unique,

qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2009; à la proposition de créer 145 postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan international; et à l'application de la prime de risque à toutes les zones de la Mission;

b) S'agissant du personnel recruté sur le plan national (8 137 200 dollars), l'augmentation tient à la proposition de créer 451 postes de cette catégorie pendant l'exercice 2009/10 et à l'application de la prime de risque à toutes les zones de la Mission;

c) En ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies (1 944 200 dollars), l'augmentation est liée à la proposition d'ouvrir 68 postes supplémentaires;

d) Pour ce qui est du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (3 469 300 dollars), l'augmentation tient au fait qu'il est prévu de déployer l'intégralité de ce personnel (soit 89 personnes, 42 recrutées sur le plan international et 47 recrutées sur le plan national), alors que pour l'exercice 2008/09, le taux de déploiement pour cette catégorie de personnel était de 60,3 %; et à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des traitements suite à l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a approuvé de nouveaux régimes contractuels consistant en divers types d'engagement régis par un règlement unique, qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2009, en partie compensé par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions).

33. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national évoquée plus haut [voir par. 32 b)], le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les traitements des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national avaient augmenté en juin 2008 (avec effet à compter de janvier 2008) de 19,3 % et de 13,5 % respectivement. Étant donné que cette hausse n'était pas prise en compte dans le budget de l'exercice 2008/09, il avait fallu demander des crédits additionnels, puis prévoir des crédits supplémentaires pour l'exercice 2009/10. En outre, à l'issue de l'évaluation des conditions de sécurité, la Mission était passée en juillet 2008 de la phase II à la phase III et il avait donc fallu prévoir davantage de crédits au titre de la prime de risque.

Recommandations concernant les postes

34. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, qui concerne le personnel civil, l'effectif proposé a été étoffé de 664 postes, augmentation nette qui tient à la création de 751 nouveaux postes (y compris la transformation de 170 postes de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et à la suppression de 87 postes.

35. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général concernant les effectifs, à l'exception de ce qui suit :

a) Création d'un poste de spécialiste de la planification (P-4), d'un poste de coordonnateur (P-3) et d'un poste d'assistant administratif (Service mobile) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (voir A/63/714, par. 54 à 57). Le Comité consultatif note que les trois postes proposés ne relèvent pas de services organiques mais concernent plutôt au premier chef des fonctions de coordination. **Le**

Comité consultatif estime que la coordination peut être assurée par le personnel déjà en poste et se prononce donc contre la création de ces trois postes;

b) Création au Bureau du Chef de cabinet d'un poste de chef des opérations (P-5) chargé du Centre d'opérations conjoint (ibid., par. 59). **Si le Comité consultatif continue d'appuyer le rôle du Centre d'opérations conjoint, en particulier compte tenu de la répartition géographique de la Mission, il estime toutefois que les fonctions de chef des opérations devraient être confiées à du personnel au fait des opérations menées dans la zone de la Mission, qu'il conviendrait de redéployer;**

c) Création au Bureau du commandant de la force d'un poste d'administrateur de programmes (P-3), au titre de la composante 2 (sécurité) (ibid., par. 92). **Le Comité consultatif estime que les fonctions attachées à ce poste, notamment la coordination des questions financières, l'élaboration de documents, l'évaluation des besoins concernant le matériel de bureau et la diffusion de l'information y relative, sont d'ordre administratif et pourraient être remplies par le personnel déjà en place. Il se prononce donc contre la création de ce poste;**

d) Création à la Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire d'un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (hors classe) (P-5), au titre de la composante 3 (gouvernance) (ibid., par. 98). **Le Comité consultatif relève que la Section compte déjà trois postes de rang élevé (1 D-1 et 2 P-5) et estime que le personnel en place pourrait s'acquitter des fonctions de coordination et de liaison attachées au poste proposé. Il se prononce donc contre la création de ce poste;**

e) Création à la Section des droits de l'homme d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4), de six postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), au titre de la composante 3 (ibid., par. 107 à 109). **Étant donné que le Bureau des droits de l'homme compte 92 postes, le Comité consultatif estime qu'il a les capacités voulues pour veiller à ce que le personnel des bureaux locaux puisse s'acquitter des tâches concernant les droits de l'homme. Le Comité se prononce donc contre la création du poste de P-4 et du poste de P-2, mais recommande toutefois à l'Assemblée générale d'approuver la création de trois des postes de P-3 demandés;**

f) Création au Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration de six postes de spécialiste des affaires humanitaires (P-4), au titre de la composante 4 (assistance humanitaire, relèvement et réintégration) (ibid., par. 120). **Le Comité consultatif constate que les titulaires de ces six postes seraient chargés d'ouvrir des bureaux locaux et d'effectuer diverses tâches de coordination. Le Comité consultatif estime que pour remplir les fonctions telles qu'elles sont décrites, il n'est nul besoin d'avoir l'expérience et l'ancienneté associées à la classe P-4, compte tenu en particulier des activités que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mène simultanément. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la création de six postes de spécialiste des affaires humanitaires à la classe P-3;**

g) Création de 172 nouveaux postes et postes de temporaire (20 P-3, 3 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 118 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 25 postes de Volontaire des Nations Unies) et reclassement de trois postes (de P-2 à P-3) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, au titre de la composante 4 (ibid., par. 123 à 153). Le Comité consultatif note que les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été retardées ces quatre dernières années et que la démobilisation est en train de débiter à certains endroits (voir aussi les observations du Comité aux paragraphes 39, 40, 59 et 60 ci-dessous). **Le Comité consultatif juge essentiel que la Mission soit prête à appuyer sans réserve le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il admet toutefois que l'évolution de la situation sur le terrain conditionnera le rythme des progrès, et il recommande que l'on ne recrute du personnel que selon les besoins. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la proposition concernant les postes en lien avec le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en appliquant un taux de vacance de 75 % au lieu du taux de 50 % généralement appliqué aux nouveaux postes d'agent recruté sur le plan international (20 postes P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile) pour l'exercice 2009/10, afin que les besoins en personnel puissent être satisfaits tandis que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration suit son cours;**

h) Création à la Section de la sécurité et de la sûreté d'un poste d'adjoint à la sécurité (P-2) (mécanisme d'audit de la sécurité interne), de cinq postes d'adjoint à la sécurité (P-2) (assistants du responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain), de trois postes d'assistant à la sécurité incendie (Service mobile), d'un poste d'agent de sécurité (Service mobile) (audit de la sécurité interne) et de 10 postes d'agent de sécurité (Service mobile) (évaluation des risques) (voir A/63/714, par. 164 à 184) :

i) **En ce qui concerne les trois postes d'assistant à la sécurité incendie (Service mobile) qu'il est proposé de créer (ibid., par. 166), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un poste, compte tenu des capacités dont dispose déjà la Mission;**

ii) Il est proposé de créer deux postes d'agent de sécurité (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) pour procéder à l'audit interne des systèmes de sécurité prescrits par l'ONU, et 10 postes d'agent de sécurité (Service mobile) pour réaliser les évaluations des risques et fournir des conseils sur les questions de sécurité (ibid., par. 168 et 184). **Le Comité consultatif est d'avis que les évaluations des risques devraient être effectuées par les 11 agents de sécurité qui sont déjà en poste dans les bases d'opérations. Il estime par ailleurs que les audits internes relèvent de la responsabilité de l'équipe de direction de la Mission, ce qui signifie que ces fonctions devraient déjà être remplies par le personnel en poste. Le Comité consultatif se prononce donc contre la création des postes d'agent de sécurité (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) qui ont été demandés à cette fin;**

iii) Le Secrétaire général propose également la création de cinq postes d'adjoint à la sécurité (P-2) pour aider le responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) (ibid., par. 171 à 173). D'après le projet de budget, la MINUS a renforcé la présence de ses services organiques et de

ses services d'appui à la mission dans les 10 États du Sud-Soudan, et il a été proposé de créer un groupe de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain pour assurer le contrôle et la gestion de la sécurité dans les bases d'opérations. Ce groupe serait dirigé par un responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), appuyé par cinq adjoints à la sécurité (P-2) et 19 agents de sécurité (Service mobile). **Le Comité consultatif estime qu'il n'a pas été établi de manière convaincante que le coordonnateur aurait besoin de l'aide de 19 agents du Service mobile, en plus de cinq agents de sécurité moins expérimentés de la classe P-2. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la création de trois postes P-2 d'adjoint à la sécurité;**

i) Création à la Section des ressources humaines d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), d'un poste de spécialiste des ressources humaines (Service mobile) et de deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), au titre de la composante 5 (appui) (ibid., par. 204 à 206). Le Comité consultatif note que la Section des ressources humaines compte actuellement 94 postes et postes de temporaire approuvés. **Le Comité consultatif ne juge pas nécessaire à ce stade de doter la Section de postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international et il engage la Mission à redoubler d'efforts en vue de réduire le taux de vacance de postes à cette Section;**

j) Création d'un poste d'assistant au courrier (Service mobile) à la Section des services généraux, au titre de la composante 5 (ibid., par. 243 et 244). Le Comité consultatif a été informé que le titulaire de ce poste d'agent du Service mobile superviserait les activités du Groupe du courrier et de la valise diplomatique, qui compte trois agents des services généraux recrutés sur le plan national. **Le Comité consultatif croit comprendre que pour assumer les responsabilités attachées à ce poste, il n'est nul besoin d'avoir les qualifications et l'expérience d'un fonctionnaire recruté sur le plan international. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la création de ce poste, mais dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national;**

k) Création à la Section des communications et des services informatiques de 15 postes d'agent du Service mobile et d'un poste de Volontaire des Nations Unies (ibid., par. 272 à 280). **Il semble au Comité consultatif que pour la plupart, les postes demandés ont trait aux activités menées par la Mission dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Par conséquent, compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut [voir par. 35 g)] au sujet de l'évolution du rôle de la Mission dans ce domaine, le Comité recommande que l'on applique un taux de vacance de 75 % aux postes d'agent recruté sur le plan international qu'il est proposé de créer à la Section au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2009/10;**

l) Création à la Section des transports aériens de quatre postes d'agent du Service mobile [2 postes d'assistant aux opérations aériennes, 1 poste d'assistant à la formation aéronautique et 1 poste d'assistant (budget)], au titre de la composante 5 (ibid., par. 301, 310, 311, 318 et 319). Le Comité consultatif note que les fonctions attachées aux quatre postes sont similaires et estime donc qu'elles pourraient être regroupées. En effet, un agent du Service mobile contrôlerait l'utilisation des aéronefs, un autre s'assurerait que les normes de qualité sont

respectées et établirait des mesures de contrôle, un troisième coordonnerait les questions de formation et un quatrième assurerait le suivi et l'analyse de l'utilisation des aéronefs. **Le Comité consultatif recommande que l'on crée deux postes d'agent du Service mobile et que l'on regroupe les tâches fonctionnelles. Il ne voit pas d'objection à ce que l'on crée un poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire serait chargé d'assurer la liaison avec les autorités en vue d'obtenir les permis nécessaires dans le domaine des opérations aériennes (ibid., par. 305 à 307).** Il constate cependant qu'il est matériellement difficile et coûteux de demander des autorisations de vol au cas par cas. **Le Comité consultatif recommande que la Mission, en coopération avec la MINUAD, continue de s'employer à obtenir dans ce domaine des autorisations illimitées afin d'éviter la multiplication de démarches ponctuelles. Le Comité revient plus en détail sur la coopération entre la MINUS et la MINUAD dans le domaine des transports aériens au paragraphe 47 ci-dessous;**

m) Création de 15 postes de chauffeur de navette (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du transport, au titre de la composante 5 (ibid., par. 326). **Le Comité consultatif estime que dans la mesure où les chauffeurs de navette seront affectés à Khartoum, où ils fourniront localement des services, il suffirait de disposer de 10 chauffeurs travaillant en équipes successives pour assurer la prestation des services requis 24 heures sur 24;**

n) Reclassement à la Section du contrôle des mouvements d'un poste d'agent de la régulation des mouvements (Service mobile) à la classe P-3 et création d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies), au titre de la composante 5 (ibid., par. 333 et 346). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les fonctions d'agent de la régulation des mouvements aient évolué au point que la Section ait désormais besoin des qualifications et de l'expérience professionnelle d'un administrateur recruté sur le plan international. Il se prononce donc contre ce reclassement, mais recommande l'approbation de 20 postes d'agent de la régulation des mouvements, plus précisément la création de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, le redéploiement d'un poste d'agent du Service mobile et la transformation de 17 postes de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité estime que la création d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) ne se justifie pas sur le plan opérationnel et vu les capacités existantes, il se prononce contre l'approbation de ce poste;**

o) Création de six postes de fonctionnaire chargé de la logistique (administrateur recruté sur le plan national) à Djouba et Khartoum, au Centre mixte des opérations logistiques, au titre de la composante 5 (ibid., par. 355 et 359). Le Comité constate que les fonctions proposées ont trait à la coordination et viseraient à aider les officiers traitants chargés des questions militaires à qui il incombe d'assurer la coordination et le contrôle généraux de l'appui opérationnel, y compris les opérations logistiques. **Le Comité consultatif estime que quatre administrateurs recrutés sur le plan national peuvent s'acquitter de ces tâches.**

36. Le Secrétaire général propose que l'on transforme 170 postes de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, conformément aux

dispositions de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale (ibid., par. 282, 321, 322, 336 et 340). Le Comité consultatif a été informé qu'au mois de février 2009, 1 109 vacataires au total étaient employés et qu'il était proposé de transformer 170 de ces postes, à savoir : 1 poste de technicien (petit matériel), 17 postes d'assistant au contrôle des mouvements, 10 postes de mécanicien auto, 24 postes d'opérateur de groupes électrogènes et d'engins remorqueurs, 7 postes d'assistant d'aéroport, 18 postes de technicien d'entretien de véhicules utilitaires lourds, 6 postes de mécanicien de véhicules utilitaires lourds et 87 postes d'assistant d'entretien des bâtiments. Le Comité a aussi été informé qu'étant donné que la durée des contrats des vacataires était plafonnée à neuf mois, la transformation permettrait à la Mission de tirer parti sans interruption des compétences apportées s'agissant de fonctions essentielles en matière d'entretien. Il a appris que les coûts supplémentaires s'élèveraient au total à 1 417 800 dollars, montant qui comprend les dépenses communes de personnel (270 dollars par mois et par personne, soit 550 800 dollars) et la prime de risque (425 dollars par mois et par personne, soit 867 000 dollars). Les coûts salariaux quant à eux n'augmenteraient pas puisque les vacataires touchent des honoraires équivalant au traitement brut du personnel de la classe correspondante. **Le Comité consultatif prie la Mission de communiquer dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 des renseignements actualisés sur les économies et autres gains d'efficacité résultant de ces transformations.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant réparti pour 2008/09	Montant prévu pour 2009/10	Variation
388 231 600	441 627 800	53 396 200

37. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est supérieur de 53 396 200 dollars, soit 13,8 %, au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2008/09 (voir annexe I).

38. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires qui seront engagées au titre des rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (20 625 600 dollars), du fait de la construction, entre autres, de la Maison des Nations Unies à Djouba, de refuges et d'abris fortifiés, de routes et de ponts, d'un bâtiment destiné aux services des transmissions et de l'informatique au quartier général de la Mission, d'un bâtiment pour groupes électrogènes, de logements pour le personnel et de bureaux (voir également par. 41 à 45 ci-après);

b) Transports terrestres (2 807 500 dollars), du fait de l'accroissement de 25 % de la consommation de carburant que devrait entraîner l'acquisition de 80 véhicules et 39 autocars supplémentaires et le déploiement de 344 véhicules supplémentaires appartenant aux contingents dans la zone de la Mission, où le nombre total de véhicules passera de 1 562 en 2008/09 à 1 906 en 2009/10;

c) Transports aériens (10 996 900 dollars), du fait de la hausse de 19,7 % du nombre d'heures de vol et d'une hausse de 8,4 % des frais d'essence avion et des dépenses contractuelles;

d) Transmissions (8 502 400 dollars), du fait du remplacement prévu de matériel de transmissions obsolète et vétuste et du recrutement de 20 techniciens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations;

e) Informatique (6 161 200 dollars), du fait du remplacement prévu de matériel informatique obsolète et du recrutement de 24 informaticiens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations;

f) Fournitures, services et matériel divers (2 426 700 dollars), du fait de l'augmentation des dépenses à prévoir au titre de l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, dont le montant, estimé à 18,9 millions de dollars en 2008/09, devrait passer à 22 millions de dollars en 2009/10, sur la base de 400 dollars par personne pour 55 000 combattants; il faut y ajouter 1,2 million de dollars pour la constitution de stocks de rations correspondant à deux jours de consommation pour 55 000 combattants et 1,2 million de dollars également au titre du transit du matériel appartenant à l'ONU.

39. Le Comité consultatif relève dans le document budgétaire que le montant des dépenses opérationnelles afférentes au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, estimé à 28 076 000 dollars pour l'exercice 2009/10 (voir A/63/714, par. 367, tableau), se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Personnel civil	5 341
Dépenses opérationnelles	
Voyages (autres que pour la formation)	536
Installations et infrastructures	1 668
Transports terrestres	1 062
Transports aériens	1 248
Transmissions	278
Informatique	51
Fournitures, services et matériel divers	1 234
Services divers	22 000
Montant total des dépenses opérationnelles	28 076
Total (dépenses de personnel et opérationnelles)	33 417

40. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'allouer plus de 28 millions de dollars au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au titre des dépenses opérationnelles, alors que ce programme vient juste d'être lancé et que le moment où les ressources nécessaires sera fonction de la situation sur le terrain. Étant donné ces incertitudes, le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs prévus pour les activités en question et d'appliquer un taux de vacance de postes de 75 % afin de tenir compte de la cadence de recrutement du personnel international [voir par. 35, al. g) et k)]. **Compte tenu ce qui précède et des difficultés rencontrées par la Mission pour mener à bien ses travaux de construction, qui ont entraîné une sous-utilisation importante des crédits**

alloués à cette activité au cours des dernières années, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 %, soit 22 081 400 dollars, le montant global des dépenses opérationnelles de la Mission, qui serait ainsi ramené de 441 627 800 dollars à 419 546 400 dollars.

Installations et infrastructures

41. Le montant estimatif prévu au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2009/10 est de 116 591 700 dollars, soit une augmentation de 20 625 600 dollars (21,5 %) par rapport au montant réparti pour 2008/09.

42. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les retards rencontrés dans la construction de logements fournis par l'ONU résultaient en grande partie de la lenteur du processus de passation des marchés, elle-même imputable à divers facteurs : complexité technique des projets; longueur du processus de validation par les comités des marchés; manque de prestataires disponibles ou appropriés; retards causés par la saison des pluies; et pénurie de matériaux de construction dans le pays. Le Comité consultatif a été informé que les projets de construction de la Mission pour l'exercice 2009/10 concernaient notamment la remise en état de routes et de ponts, d'aérodromes, d'hélistations et d'infrastructures portuaires, ainsi que la création de sites de gestion des déchets et la construction de refuges et d'abris fortifiés.

43. S'agissant des principaux projets prévus pour 2009/10, le Comité consultatif a été informé que la construction de logements permanents pour le personnel civil et militaire – dont le coût est estimé à 5,7 millions de dollars – en vue de remplacer les bâtiments préfabriqués dans les quartiers généraux sectoriels et d'améliorer les conditions de vie, aurait dû commencer en 2007/08 et durer au maximum trois ans. Les travaux n'ont finalement commencé qu'en 2008/09 et devraient se poursuivre en 2009/10. En outre, la Mission prévoit de développer et étendre les bases d'opérations dans les secteurs II, V et VI, pour un coût estimé à 12 millions de dollars, afin de faire face au renforcement proposé des moyens militaires. La construction de la Maison des Nations Unies, qui abritera le quartier général régional de la Mission et les locaux partagés par les organismes des Nations Unies à Djouba, devrait coûter 4 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que la Mission n'avait pas commencé les travaux en 2007/08 en raison du déménagement du quartier général sectoriel de l'Hôtel Juba au site de Tomping, comme demandé par les autorités locales, et de l'attribution d'un site différent de celui prévu à l'origine, ce qui a nécessité des opérations de déminage et d'enlèvement d'engins non explosés, ainsi que la réalisation d'un nouveau levé topographique. La construction de quatre bâtiments préfabriqués de deux étages a commencé et la première phase des travaux devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice 2009/10. Par ailleurs, les ressources nécessaires à l'exécution de ces projets sont inscrites au budget de la MINUS mais des discussions sont en cours avec d'autres entités des Nations Unies au sujet d'éventuels arrangements relatifs à la participation aux coûts.

44. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison, en partie, de l'augmentation de l'appui fourni à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au cours de l'exercice 2007/08, la MINUS n'a pas pu commencer les travaux de construction de logements permanents fournis par l'ONU au personnel civil et militaire en remplacement de structures préfabriquées et que l'indemnité de

subsistance (missions) continue d'être versée intégralement au personnel des Nations Unies qui n'habite pas dans des logements fournis par l'Organisation, d'où un surcoût d'environ 5,4 millions de dollars pour les indemnités à verser au personnel recruté sur le plan international, aux observateurs militaires et aux membres de la Police des Nations Unies (voir A/63/777, par. 8). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les travaux avaient commencé à Djouba et Wau et qu'ils devraient se poursuivre en 2009/10 dans les autres quartiers généraux sectoriels.

45. Le Comité consultatif se déclare à nouveau préoccupé par le retard pris dans la construction des logements permanents que l'ONU doit fournir au personnel civil et militaire, qui oblige à continuer de verser l'indemnité de subsistance (missions) au taux plein. Le Comité compte que ces travaux seront réalisés sans plus de retard et demande que des informations actualisées sur la question et sur l'état d'avancement des autres projets de construction de la Mission soient présentées dans le contexte du projet de budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/63/777, par. 8).

Opérations aériennes

46. Le montant estimatif prévu au titre des opérations aériennes pour l'exercice 2009/10 est de 156 880 700 dollars, soit une augmentation de 10 996 900 dollars (7,5 %) par rapport au montant réparti pour 2008/09. Il correspond au coût de 12 avions et de 28 hélicoptères (dont 16 appareils de type militaire) et aux frais de carburant. Les observations complémentaires du Comité consultatif concernant les opérations de fret, notamment par voie aérienne, figurent aux paragraphes 62 et 63 ci-après.

47. Le Comité consultatif a été informé que la MINUS et la MINUAD menaient des opérations conjointes, notamment aériennes, en vertu d'un mémorandum d'accord. On lui a précisé, en réponse à ses questions, que les deux missions se partagent un appareil moyen et un appareil lourd de transport de fret, et un appareil moyen de transport de passagers. Elles mènent leurs opérations depuis les aéroports de Khartoum et d'El Obeid et échangent des informations concernant les horaires. En outre, la MINUS a lancé des appels d'offres pour la construction d'une aire de stationnement à l'usage des deux missions à Khartoum et pour la mise au point de procédures de navigation par satellite dans 13 aéroports soudanais, dont 4 situés au Darfour. **Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives mais estime que, du fait de la proximité géographique des deux missions, et sans négliger leurs spécificités opérationnelles respectives, il convient d'étudier la possibilité d'organiser des opérations aériennes conjointes MINUS-MINUAD, notamment pour l'utilisation d'appareils affrétés pour une longue durée aux fins de la relève des contingents.**

Transports maritimes ou fluviaux

48. Le montant estimatif prévu au titre des opérations maritimes ou fluviales pour l'exercice 2009/10 est de 107 400 dollars, soit une augmentation de 40 100 dollars (59,6 %) par rapport au montant réparti pour 2008/09. Il représente le coût de l'assurance responsabilité civile et des carburants et lubrifiants pour six patrouilleurs appartenant aux contingents, deux bâtiments de reconnaissance et un navire de servitude.

49. Le Comité consultatif a été informé que les tarifs actuels de la police d'assurance responsabilité civile locale étaient pris en compte dans le budget 2009/10 et que les dépenses effectives de 2007/08 n'incluaient pas la prime d'assurance responsabilité civile afférente à un patrouilleur fluvial pour les six premiers mois de l'exercice puisque le bâtiment n'était arrivé qu'en janvier 2008. La hausse des dépenses de carburant est imputable à l'augmentation de la consommation, le patrouilleur fluvial devant effectuer des patrouilles sur de longues distances. Le Comité consultatif a été informé que la MINUS prévoit de ne plus utiliser son propre bateau fluvial et que les dépenses de fret commercial à prévoir de ce fait ne sont pas comprises dans le montant ci-dessus.

Dépenses au titre du carburant

50. Le Comité consultatif note que les récentes fluctuations du prix du carburant ont contribué à amener la Mission à demander un crédit supplémentaire (voir A/63/777) et que, du fait des incertitudes entourant le marché des produits de base, des fluctuations aussi fortes pourraient se reproduire. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que si le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 était utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant, il en résulterait une augmentation nette des prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 de 9 383 200 dollars, comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prix du carburant par litre prévu dans le projet de budget pour 2009/10</i>	<i>Prix effectif moyen pour la période de janvier à mars 2009</i>	<i>Prévisions de dépenses au titre du carburant pour 2009/10</i>	<i>Révision des coûts (si le prix moyen du carburant pour le premier trimestre de 2009 était utilisé comme base de calcul)</i>	<i>Variation</i>
Installations et infrastructures	1,0	1,22	24 715 000	28 696 219	3 981 219
Transports terrestres	1,0	1,22	14 247 416	15 894 364	1 646 948
Transports aériens	0,9	1,05	35 704 207	39 440 842	3 736 635
Transports maritimes et fluviaux	1,0	1,23	82 500	100 898	18 398
Total			74 749 123	84 132 323	9 383 200

51. Le Comité consultatif a recommandé que le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 soit utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant pour toutes les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10. À la MINUS, cette mesure aurait entraîné des dépenses supplémentaires d'un montant de 9 383 200 dollars. Le Comité ne recommande pas d'ajustement aux prévisions de dépenses de la Mission au titre du carburant pour l'exercice 2009/10. Toute dépense supplémentaire devrait, le cas échéant, être signalée dans le rapport sur l'exécution du budget.

Transmissions et informatique

52. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des transmissions pour l'exercice 2009/10 s'élève à 26 547 000 dollars, soit une augmentation de 8 502 400 dollars (47,1 %) par rapport au montant réparti pour 2008, et servira à assurer des

services d'appui et d'entretien pour : un réseau de communication par satellite pour les transmissions vocales, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données; le système de téléphone de la Mission; un total de 1 550 radios mobiles HF, 2 052 radios mobiles VHF en appui aux transports terrestres et 6 904 radios portatives VHF; 26 salles radio dans les bureaux locaux; 31 stations de radio FM et 4 installations de production à Khartoum, Djouba, Malakal et Wau; et deux systèmes de télécommunications mobiles déployables.

53. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'informatique pour l'exercice 2009/10 s'élève à 16 981 400 dollars, soit une augmentation de 6 161 200 dollars (56,9 %) par rapport au montant réparti pour 2008, et servira à assurer des services d'appui et d'entretien pour 191 serveurs, 4 691 ordinateurs de bureau, 1 349 ordinateurs portatifs, 1 167 imprimantes et 244 émetteurs numériques dans 40 sites du réseau ainsi que pour le réseau sans fil de la Mission, comprenant 225 point d'accès.

54. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses au titre des transmissions ont augmenté de près de 50 % et celles concernant l'informatique de plus de 50 % (voir annexe I). Il retient du projet de budget que l'augmentation des ressources demandées au titre des transmissions tient au fait qu'il faut remplacer le matériel de transmissions obsolète et vétuste de façon à disposer d'un réseau de communication opérationnel et sécurisé et qu'il est proposé de recruter 20 techniciens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations (A/63/714, par. 387). Quant à l'augmentation des ressources demandées au titre de l'informatique, elle tient au fait qu'il faut remplacer le matériel informatique vétuste afin que toutes les bases d'opérations disposent de services informatiques fiables et qu'il est proposé de recruter 24 informaticiens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations (ibid., par. 388). **Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses de la Mission au titre des transmissions et de l'informatique soient examinées conjointement par la MINUS et le Siège afin de déterminer des domaines où des gains d'efficacité pourraient être réalisés dans les deux catégories de dépenses et les incidences financières.**

Projets à effet rapide

55. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2009/10, qui s'élève à 1 million de dollars, reste inchangé par rapport à l'exercice précédent car l'exécution des projets a été retardée.

56. En réponse à des questions qu'il a posées, le Comité consultatif a reçu des statistiques concernant les projets à effet rapide entrepris pendant les exercices 2006/07 et 2007/08. Pour l'exercice 2006/07, 104 projets ont été approuvés, dont 68 sont achevés, 23 sont achevés mais avec des reçus impayés pour les travaux effectués et 13 sont clos. Pour l'exercice 2007/08, 38 projets ont été approuvés, dont 2 sont achevés, 1 est en cours, 3 sont sur le point d'être entamés, 5 ont été annulés et 27 ne sont pas encore entamés.

57. Le Comité consultatif a été informé que le retard (voir par. 55 ci-dessus) tenait notamment à l'insuffisance des compétences des partenaires d'exécution et des spécialistes de projets de la MINUS en matière de gestion de projets, des mécanismes de suivi et de contrôle et des procédures. La MINUS vient de publier des instructions administratives révisées visant à améliorer l'évaluation et le suivi

des partenaires d'exécution, à préciser le rôle et les responsabilités du personnel et des parties prenantes et à établir des directives en matière financière.

58. Le Comité consultatif constate que des retards ont été accusés dans l'exécution des projets à effet rapide pendant les exercices précédents et qu'aucune activité n'a été entreprise durant l'exercice 2008/09. Il rappelle les dispositions de la résolution 61/276 (sect. XVIII) de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif souligne qu'aucun effort ne devrait être ménagé pour exécuter les projets à effet rapide prévus et que tout retard devrait faire l'objet d'explications précises dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget.**

Désarmement, démobilisation et réintégration

59. Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des activités liées au programme de désarmement, démobilisation et réintégration soient approuvées. Les ressources proposées pour le programme pour l'exercice 2009/10, au titre de l'appui à la mission, comprennent 85 membres du personnel (36 agents recrutés sur le plan international, 48 agents recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), qui seront déployés en groupes de 13 par site de démobilisation, en plus des 172 fonctionnaires chargés du programme de désarmement, démobilisation et réintégration qui seront affectés dans les sites de démobilisation et dans 10 bureaux d'État [voir également les observations du Comité au par. 35 g) et k) ci-dessus]. Le Comité a été aussi informé que jusqu'à vers fin 2007, aucune stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration n'avait été arrêtée entre le Nord et le Sud. La signature en novembre 2007 du plan stratégique national de désarmement, démobilisation et réintégration par le Conseil national de coordination a été un important jalon qui a jeté les bases pour la planification de l'exécution du programme au Soudan. En outre, en juin 2008, des représentants du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et du Programme des Nations Unies pour le développement ont signé le descriptif du projet pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration, sur lequel repose la collecte de fonds; les donateurs sont appelés à fournir 385 millions de dollars. Le document présente un programme intéressant jusqu'à 180 000 ex-combattants et membres associés du Nord comme du Sud et établit les directives régissant l'appui direct aux participants retenus en vue de faciliter leur réintégration. À l'heure actuelle, 55 000 ex-combattants ont été préenregistrés et attendent d'être démobilisés.

60. Le Comité consultatif a été informé que la Mission s'attend à ce que le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration soit pleinement opérationnel dans les six sites de démobilisation dans le Nord et le Sud du pays et que 55 000 ex-combattants soient pris en charge pendant l'exercice. Chaque site accueillera un maximum de 200 ex-combattants et les camps devaient être opérationnels pendant trois ans. En 2009/10, la Mission gérera chacun des six sites de démobilisation et assurera le logement et l'alimentation des ex-combattants.

V. Questions diverses

Sous-traitance des services de sécurité

61. Ayant examiné ses besoins en matière de sécurité, la Mission met en œuvre une stratégie de sous-traitance graduelle des fonctions de sécurité. En réponse à des

questions qu'il a posées, le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité est favorable à la sous-traitance de certaines fonctions de sécurité à des sociétés de sécurité privées au Soudan afin de réaliser des économies. Cette solution sera limitée à des fonctions de sécurité non essentielles; un projet pilote est mis en œuvre à Khartoum et à El Obeid étant donné que les sociétés de sécurité privées du Sud-Soudan n'offrent pas, à l'heure actuelle, de services de sécurité professionnels aux normes des Nations Unies. Le Comité relève que cette mesure entraînera, par conséquent, une réduction des dépenses d'un montant de 1,1 million de dollars, due à la sous-traitance des services de 115 gardes de sécurité pour un coût de 10 800 dollars par personne par an contre un coût de 20 400 dollars par personne par an pour les gardes de sécurité recrutés sur le plan local.

Transport de marchandises et voies d'approvisionnement

62. Le Comité consultatif a été informé que les infrastructures routières, fluviales et ferroviaires dans la zone de la mission doivent faire l'objet de grands travaux de remise en état, en particulier dans le Sud-Soudan. Le faible niveau des eaux du Nil en plusieurs endroits pendant la saison sèche limite la navigation tandis que d'autres obstacles peuvent rendre la navigation tout aussi difficile pendant la saison des pluies. En outre, il faudrait transporter les marchandises de plusieurs bases de la Mission jusqu'à un cours d'eau mais l'absence de matériel de manutention dans de nombreux débarcadères complique les activités de chargement et de déchargement. S'il existe des infrastructures ferroviaires dans le Nord entre Port-Soudan et El Obeid, il n'y a pas de service dans le Sud. Le Comité a été informé que le voyage d'El Obeid à Djouba, qui se fait en une heure de vol, peut prendre jusqu'à 20 jours par la route pendant la saison sèche et celle-ci peut être impraticable pendant la saison des pluies.

63. S'étant enquis des mesures qui pourraient être prises pour appliquer une stratégie plus efficace et moins onéreuse que celle suivie actuellement, le Comité consultatif a été informé qu'en décembre 2008, la Mission avait lancé, en consultation avec le Département de l'appui aux missions, une étude de faisabilité sur la mise en place d'une chaîne de réapprovisionnement au Sud, de Mombasa à Entebbe, et sur l'établissement d'une deuxième base de soutien logistique à Djouba pour appuyer les opérations de la Mission dans le Sud. Au moment des entretiens, l'étude n'était pas encore achevée mais le Comité a été informé que, selon les indications préliminaires, il serait possible de mettre en place une voie d'approvisionnement au Sud. **Le Comité consultatif demande de poursuivre l'examen de cette question et de rendre compte de tout progrès à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget (voir également A/63/780).**

IV. Conclusion

64. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 71 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/604). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 25 817 700 dollars ainsi que les autres recettes de 56 381 400 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

65. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 392 du projet de budget (A/63/714). **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 951 666 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2009.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/604)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/714)
- Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/61)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/777)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations [A/63/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.16)
- Résolutions A/63/273, 62/267 et 61/289 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Résolutions 61/276 et 59/296 de l'Assemblée générale intitulées « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions concernant l'ensemble des opérations »
- Résolutions 1590 (2005) et 1812 (2008) du Conseil de sécurité

Annexe I

**Projet de budget de la Mission des Nations Unies
au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010 et crédits révisés de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009^a**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2008- 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009- 30 juin 2010	Variation	
	Crédits révisés	Dépenses prévues	Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	31 728,6	26 430,9	(5 297,7)	(16,7)
Contingents	230 235,6	248 359,8	18 124,2	7,9
Police des Nations Unies	38 245,9	35 036,9	(3 209,0)	(8,4)
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	300 210,1	309 827,6	9 617,5	3,2
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	123 663,9	150 766,9	27 103,0	21,9
Personnel recruté sur le plan national	50 462,8	58 600,0	8 137,2	16,1
Volontaires des Nations Unies	10 677,2	12 621,4	1 944,2	18,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 648,1	7 117,4	3 469,3	95,1
Total partiel	188 452,0	229 105,7	40 653,7	21,6
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	1 637,9	1 743,4	105,5	6,4
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	470,9	486,1	15,2	3,2
Voyages	5 484,1	5 220,2	(263,9)	(4,8)
Installations et infrastructures	95 966,1	116 591,7	20 625,6	21,5
Transports terrestres	23 024,1	25 831,6	2 807,5	12,2
Transports aériens	145 883,8	156 880,7	10 996,9	7,5
Transports maritimes ou fluviaux	67,3	107,4	40,1	59,6
Communications	18 044,6	26 547,0	8 502,4	47,1
Informatique	10 820,2	16 981,4	6 161,2	56,9
Services médicaux	9 311,0	10 095,0	784,0	8,4
Matériel spécial	1 965,6	3 160,6	1 195,0	60,8
Fournitures, services et matériel divers	74 556,0	76 982,7	2 426,7	3,3
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	388 231,6	441 627,8	53 396,2	13,8
Total brut	876 893,7	980 561,1	103 667,4	11,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} juillet 2008- 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2009- 30 juin 2010</i>	<i>Variation</i>	
	<i>Crédits révisés</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	20 018,9	22 843,7	3 993,4	14,1
Total net	856 874,8	957 717,4	99 674,0	11,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	876 893,7	980 561,1	103 667,4	11,8

^a Voir A/63/777 et résolution 63/273 de l'Assemblée générale.

Annexe II

Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies au Soudan : exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2008-27 mars 2009			28 mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2009		
	Crédits révisés (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	31 728,6	24 775,4	6 953,2	6 953,2	31 728,6	—	—
Contingents	230 235,6	192 900,3	37 335,3	37 335,3	230 235,6	—	—
Police des Nations Unies	38 245,9	28 022,9	10 223,0	10 223,0	38 245,9	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	300 210,1	245 698,6	54 511,5	54 511,5	300 210,1	—	—
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	123 663,9	88 997,3	34 666,6	34 666,6	123 663,9	—	—
Personnel recruté sur le plan national	50 462,8	35 065,8	15 397,0	15 397,0	50 462,8	—	—
Volontaires des Nations Unies	10 677,2	6 959,9	3 717,3	3 717,3	10 677,2	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 648,1	1 276,3	2 371,8	2 371,8	3 648,1	—	—
Total partiel	188 452,0	132 299,3	56 152,7	56 152,7	188 452,0	—	—
Dépenses opérationnelles							
Personnel fourni par des gouvernements	1 637,9	—	1 637,9	1 637,9	1 637,9	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants	470,9	193,1	277,8	277,8	470,9	—	—
Voyages	5 484,1	4 254,8	1 229,3	1 229,3	5 484,1	—	—
Installations et infrastructures	95 966,1	68 809,0	27 157,1	27 157,1	95 966,1	—	—
Transports terrestres	23 024,1	18 586,4	4 437,7	4 437,7	23 024,1	—	—
Transports aériens	145 883,8	135 129,0	10 754,8	10 754,8	145 883,8	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	67,3	48,2	19,1	19,1	67,3	—	—
Communications	18 044,6	15 386,5	2 658,1	2 658,1	18 044,6	—	—
Informatique	10 820,2	9 519,7	1 300,5	1 300,5	10 820,2	—	—
Services médicaux	9 311,0	5 729,5	3 581,5	3 581,5	9 311,0	—	—
Matériel spécial	1 965,6	1 370,5	595,1	595,1	1 965,6	—	—
Fournitures, services et matériel divers	74 556,0	56 449,1	18 106,9	18 106,9	74 556,0	—	—

	1 ^{er} juillet 2008-27 mars 2009			28 mars- 30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2009		
	Crédits révisés (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévue (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)
Projets à effet rapide	1 000,0	86,6	913,4	913,4	1 000,0	—	—
Total partiel	388 231,6	315 562,4	72 669,2	72 669,2	388 231,6	—	—
Total brut	876 893,7	693 560,3	183 333,4	183 333,4	876 893,7	—	—
Recettes provenant des contributions du personnel	20 018,9	15 108,4	6 646,5	4 910,5	20 018,9	—	—
Total net	856 874,8	678 451,9	176 686,9	178 422,9	856 874,8	—	—
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—
Total	876 893,7	693 560,3	183 333,4	183 333,4	876 893,7	—	—

Annexe III

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs (personnel civil) proposées pour la Mission des Nations Unies au Soudan (exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général			
	+1	P-5	Un coordonnateur hors classe (administration générale) faisant rapport au Coordonnateur régional pour le Sud-Soudan (création de poste)
	+1	P-4	Un administrateur chargé de la planification et du suivi, faisant rapport au Coordonnateur régional pour le Sud-Soudan (création de poste)
	+1	P-3	Un coordonnateur chargé d'extraire les informations figurant dans les rapports des secteurs, de les examiner et de les analyser (création de poste)
	+1	P-3	Un administrateur chargé de l'établissement de rapports (reclassement de P-2 à P-3)
	-1	P-2	Un administrateur chargé de l'établissement de rapports (reclassement de P-2 à P-3)
	+1	SM	Un assistant administratif pour assurer un appui au Coordonnateur régional (création de poste)
Total partiel	+4		
Bureau du Chef de cabinet			
	+1	P-5	Un chef des opérations pour le Centre d'opérations conjoint (création de poste)
Total partiel	+1		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général			
	+1	SM	Un assistant administratif pour assurer un appui au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (création de poste)
	+1	GN	Un assistant pour assurer un appui au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (création de poste)
Total partiel	+2		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 1 : processus de paix			
Bureau des communications et de l'information			
	+1	P-4	Un producteur vidéo chargé de superviser le Groupe des vidéos (création de poste)
	+1	P-4	Un spécialiste de la radiodiffusion (reclassement de SM à P-4)
	-1	SM	Un spécialiste de la radiodiffusion (reclassement de SM à P-4)
	+3	AN	Trois éditeurs chargés de superviser la diffusion des programmes (création de postes)
	+1	AN	Un photographe/archiviste chargé de couvrir les activités de la Mission (création de poste)
	+4	AN	Deux opérateurs de prise de vues et deux assistants de production pour la couverture des différentes régions du Soudan (création de postes)
	+3	GN	Trois assistants à la production radio pour la production d'émissions et l'enrichissement des pages Web dans les régions (création de postes)
	+1	GN	Un présentateur de radio pour animer les programmes de débats à Djouba (création de poste)
	+4	GN	Quatre chauffeurs pour assurer le transport du personnel de radio 24 heures sur 24 (création de postes)
	+2	GN	Deux présentateurs pour assurer la traduction et la présentation des nouvelles (création de postes)
	+13	GN	Treize traducteurs pour traduire les programmes sur le mandat et les messages radiophoniques (création de postes)
	+3	GN	Deux assistants Web pour le site Web de Radio Mirava et un assistant Web pour tenir à jour le site de la MINUS (création de postes)
	+1	GN	Un assistant administratif pour seconder le Bureau du porte-parole (création de poste)
	+4	VNU	Quatre producteurs radio chargés de diriger la production dans les régions (création de postes)
	+3	VNU	Trois spécialistes de l'information pour renforcer les activités d'information (création de postes)
Total partiel	+43		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 2 : sécurité			
Bureau du commandant de la Force			
	+1	P-4	Un administrateur de programme chargé de coordonner la Cellule de soutien mixte intégrée (création de poste)
	+1	P-3	Un responsable de programme à l'appui de l'administrateur de programme (création de poste)
	+1	GN	Un assistant à l'exécution des projets, aux achats et à la comptabilité, pour la Cellule de soutien mixte intégrée (création de poste)
Total partiel	+3		
Composante 3 : gouvernance			
Division des affaires civiles			
	+6	P-3	Six spécialistes des affaires civiles pour les activités de règlement des conflits et de réconciliation (création de postes)
Total partiel	+6		
État de droit, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire			
	+1	P-5	Un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité pour diriger la Cellule (création de poste)
	+1	P-4	Un administrateur de programme pour coordonner les travaux avec les organes délibérants (création de poste)
	+1	P-3	Un administrateur de programme pour établir les rapports et rassembler et gérer les données (création de poste)
	+2	AN	Deux administrateurs de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) pour seconder les administrateurs de programme recrutés sur le plan international (création de postes)
	+1	GN	Un assistant pour assurer un appui administratif à la Cellule (création de poste)
	+1	GN	Un chauffeur pour transporter le personnel en divers lieux (création de poste)
	+1	VNU	Un assistant à la réforme du secteur de la sécurité, pour la direction générale du Bureau du Chef de l'Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité (création de poste)
Total partiel	+8		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des droits de l'homme			
	+1	P-5	Un spécialiste des droits de l'homme pour s'occuper du renforcement des capacités à l'échelon des États (création de poste)
	+1	P-4	Un spécialiste des droits de l'homme pour diriger l'équipe chargée des droits de l'homme à Yambio (création de poste)
	+6	P-3	Six spécialistes des droits de l'homme chargés d'observer la situation et de renforcer les capacités dans le domaine des droits de l'homme à l'échelle des États (création de postes)
	+1	P-2	Un administrateur adjoint de première classe chargé d'effectuer des recherches et de recueillir des renseignements sur les questions relatives aux droits de l'homme (création de poste)
	+3	AN	Trois spécialistes des droits de l'homme qui seconderont l'équipe chargée des droits de l'homme (création de postes)
	+1	GN	Un assistant administratif qui secondera l'équipe chargée des droits de l'homme (création de poste)
	+2	VNU	Deux spécialistes des droits de l'homme chargés d'effectuer des recherches et de recueillir des renseignements sur les questions relatives aux droits de l'homme (création de postes)
Total partiel	+15		
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes			
	+1	AN	Un spécialiste des questions d'égalité des sexes pour seconder le personnel en place dans les régions (création de poste)
	+1	GN	Un chauffeur pour transporter les membres du personnel du Groupe dans Khartoum (création de poste)
Total partiel	+2		
Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration			
Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration			
	+1	P-5	Un spécialiste hors classe des affaires humanitaires chargé des relations avec la communauté des donateurs (création de poste)
	+6	P-4	Six spécialistes des affaires humanitaires chargés de la gestion et de l'administration du Groupe (création de postes)
	+2	P-3	Deux spécialistes des affaires humanitaires chargés d'évaluer les questions relatives à la stabilité dans la zone de la Mission (création de postes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+17	AN	Dix-sept spécialistes des affaires humanitaires chargé d'effectuer des recherches et d'analyser et de présenter des informations sur les questions liées à la stabilité dans la zone de la Mission (création de postes)
	+11	GN	11 chauffeurs pour le Groupe (création de postes)
Total partiel	+37		

Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR)

+1	P-3	Un spécialiste des opérations de DDR pour aider à gérer le Groupe (création de poste)
+1	P-3	Un coordonnateur chargé de la formation du personnel recruté sur le plan national (création de poste)
+1	P-3	Un coordonnateur pour la sécurité des populations locales et le contrôle des armes, chargé du désarmement des civils et du contrôle des armes (création de poste)
+1	P-3	Un responsable de l'information et de la sensibilisation chargé de planifier et de gérer les activités dans ces domaines (création de poste)
+6	P-3	Six coordonnateurs chargés de coordonner et de suivre les activités dans les sites de démobilisation (création de postes)
+13	P-3	Treize coordonnateurs adjoints chargés de coordonner les activités de DDR dans les États (création de 10 postes et reclassement de 3 postes de P-2 à P-3)
-3	P-2	Trois coordonnateurs adjoints des opérations de DDR dans les États (reclassement de postes de P-2 à P-3)
+2	SM	Deux coordonnateurs du Système d'information de gestion chargés de tenir à jour une base de données sur les programmes de DDR (création de postes)
+1	SM	Un responsable des opérations et du soutien logistique chargé d'assurer la liaison avec diverses composantes opérationnelles et logistiques de la Mission (création de poste)
+1	AN	Un responsable des opérations chargé de seconder le responsable des opérations et du soutien logistique (création de poste)
+1	AN	Un responsable de la gestion des connaissances en matière de DDR chargé d'établir et d'analyser des programmes de formation dans ce domaine (création de poste)
+1	AN	Un attaché de liaison, chargé de la liaison avec les Forces armées soudanaises et d'autres entités des États (création de poste)
+3	AN	Trois spécialistes des opérations de DDR qui seront affectés dans les bureaux locaux (création de postes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes Classe</i>	<i>Description</i>
	+1 GN	Un assistant à la sécurité des populations locales et au contrôle des armes chargé d'aider le Coordonnateur (création de poste)
	+9 GN	Neuf assistants de programme qui seront affectés aux bureaux de DDR dans les États (création de postes)
	+24 GN	Vingt-quatre assistants aux opérations de DDR chargés d'organiser des séances d'éducation civique et d'information sur les activités de DDR et le VIH (création de postes)
	+12 GN	Douze infirmiers chargés d'assister les médecins (création de postes)
	+72 GN	Soixante-douze assistants chargés de la saisie des données (création de postes)
	+1 VNU	Un spécialiste du Système d'information de gestion chargé de seconder les coordonnateurs dans ce domaine (création de poste)
	+1 VNU	Un responsable de l'établissement des rapports, pour seconder le responsable de la gestion des connaissances en matière de DDR (création de poste)
	+1 VNU	Un responsable des opérations de désarmement et de démobilisation (création de poste)
	+2 VNU	Deux responsables des opérations de DDR qui seront affectés aux bureaux de DDR dans les États (création de postes)
	+14 VNU	Quatorze assistants au soutien logistique chargés de coordonner les activités dans les sites de DDR (création de postes)
	+6 VNU	Six médecins chargés d'assurer des soins aux ex-combattants handicapés et d'assurer des soins sur les sites de DDR (création de postes)
Total partiel	+172	
Section de la protection		
	-1 P-5	Poste supprimé à compter de juin 2009
	-1 P-4	Poste supprimé à compter de juin 2009
	-6 P-3	Postes supprimés à compter de juin 2009
	-1 P-2	Poste supprimé à compter de juin 2009
	-3 AN	Postes supprimés à compter de juin 2009
	-1 GN	Poste supprimé à compter de juin 2009
	-2 VNU	Postes supprimés à compter de juin 2009
Total partiel	-15	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 6 : appui			
Groupe de la déontologie et de la discipline			
	+2	AN	Deux spécialistes de la déontologie et de la discipline chargés d'initiatives dans ce domaine, dans les zones de la Mission (création de postes)
	+3	VNU	Trois spécialistes de l'information des communautés locales, à l'appui des activités d'information et de sensibilisation du Groupe (création de postes)
Total partiel	+5		
Section de la sécurité et de la sûreté			
	+1	P-3	Un responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain chargé de diriger le Groupe de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (création de poste)
	+1	P-2	Un spécialiste de la sécurité incendie chargé de la planification et de la coordination au sein du Groupe de la sécurité incendie (création de poste)
	+1	P-2	Un spécialiste de la sécurité chargé du contrôle interne des systèmes de sécurité prescrits par l'ONU (création de poste)
	+5	P-2	Cinq spécialistes de la sécurité pour seconder le responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (création de postes)
	+3	SM	Trois assistants à la sécurité incendie qui seconderont le spécialiste de la sécurité incendie (création de postes)
	+1	SM	Un spécialiste de la sécurité chargé du contrôle interne des systèmes de sécurité prescrits par l'ONU (création de poste)
	+10	SM	Dix spécialistes de la sécurité chargés de l'évaluation et du suivi du risque au niveau de la Mission (création de postes)
	+19	SM	Dix-neuf spécialistes de la sécurité qui seront affectés aux différentes bases d'opérations (création de postes)
	-61	GN	Soixante et un gardes de sécurité remplacés par des employés de sociétés privées sous contrat
	-11	GN	Onze gardes de sécurité réaffectés à la sécurité des bureaux régionaux (réaffectations)
	+11	GN	Onze gardes de sécurité réaffectés à la sécurité des bureaux régionaux (réaffectations)
	+9	GN	Neuf gardes de sécurité affectés à la sécurité des bureaux régionaux (création de postes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes Classe</i>	<i>Description</i>
	+6 GN	Six assistants à la sécurité chargés de superviser les gardes de sécurité des bureaux régionaux (création de postes)
	+2 GN	Deux assistants chargés de la délivrance des cartes d'identité et des laissez-passer dans les bureaux régionaux (création de postes)
	+3 GN	Trois assistants à la sécurité chargés des enquêtes (création de postes)
	+2 G N	Deux assistants à la sécurité chargés des programmes de formation (sécurité) (création de postes)
	+2 GN	Deux assistants à la sécurité chargés du suivi des déplacements du personnel de sécurité dans les différents secteurs (création de postes)
Total partiel	+4	
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission		
	-1 P-5	Poste transféré au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1 P-4	Poste transféré au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1 P-4	Poste transféré au Groupe de la formation
	-4 P-3	Postes transférés au Groupe de la formation
	-3 SM	Postes transférés au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-2 SM	Postes transférés au Centre commun d'opérations logistiques
	-9 AN	Postes transférés au Groupe de la formation
	-4 GN	Postes transférés au Groupe de la formation
	-3 GN	Postes transférés au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-2 GN	Postes transférés au Centre commun d'opérations logistiques
	+19 GN	Postes transférés depuis les différentes bases d'opérations
	-18 GN	Postes transférés à la Section des transports
	-18 GN	Postes transférés à la Section du génie
	-18 GN	Postes transférés à la Section des services généraux
	-4 VNU	Postes transférés au Groupe de la formation
	-18 VNU	Postes transférés à la Section des services généraux
Total partiel	-87	
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies		
	+2 VNU	Deux spécialistes de l'appui aux VNU (appui administratif) (création de postes)
Total partiel	+2	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe de la formation		
	+1 P-4	Poste transféré au Groupe de la formation, depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+4 P-3	Postes transférés au Groupe de la formation, depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+9 AN	Postes transférés au Groupe de la formation, depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+4 GN	Postes transférés au Groupe de la formation, depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+4 VNU	Postes transférés au Groupe de la formation, depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
Total partiel	+22	
Section des ressources humaines		
	+1 P-3	Un spécialiste des ressources humaines chargé de dispenser des avis et un appui aux superviseurs et au personnel sur les questions relatives aux ressources humaines (création de poste)
	+1 SM	Un spécialiste des ressources humaines chargé de dispenser des avis et un appui aux superviseurs et au personnel sur les questions relatives aux ressources humaines (création de poste)
	+2 SM	Deux assistants aux ressources humaines chargés de toutes tâches administratives relatives aux ressources humaines (création de postes)
	+2 AN	Deux spécialistes des ressources humaines chargés de dispenser des avis et un appui aux superviseurs et au personnel sur les questions relatives aux ressources humaines (création de postes)
	+2 GN	Deux assistants aux ressources humaines chargés de toutes tâches administratives relatives aux ressources humaines (création de postes)
	+2 VNU	Deux assistants aux ressources humaines chargés de toutes tâches administratives relatives aux ressources humaines (création de postes)
Total partiel	+10	
Section des finances		
	+6 SM	Six assistants aux finances à l'appui des activités de DDR (création de postes)
	+6 GN	Six assistants aux finances à l'appui des activités de DDR (création de postes)
Total partiel	+12	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des services médicaux			
	+1	SM	Un préparateur en pharmacie chargé de distribuer les médicaments et de gérer les stocks de médicaments (création de poste)
	+1	SM	Un infirmier chargé d'encadrer et de former les infirmiers locaux des dispensaires (création de poste)
	+1	GN	Un préparateur en pharmacie chargé de gérer les stocks de produits pharmaceutiques (création de poste)
	+3	VNU	Trois infirmiers chargés d'encadrer et de former les infirmiers locaux des dispensaires (création de postes)
Total partiel	+6		
Groupe du soutien psychologique			
	+2	AN	Deux conseillers du personnel (psychologues) chargés d'assurer des séances de soutien confidentielles et des séances d'évaluation du stress après un incident grave (création de postes)
	+6	GN	Six assistants administratifs (création de postes)
Total partiel	+8		
Section des services généraux			
	+1	SM	Un assistant au courrier, qui supervisera le courrier et la valise diplomatique (création de poste)
	+6	SM	Six administrateurs chargés de la gestion des installations, qui dirigeront les camps sur les bases d'opérations DDR (création de postes)
	+6	GN	Six assistants à la gestion des installations pour assurer un appui aux bases d'opérations (création de postes)
	+12	GN	Douze assistants linguistiques chargés de traduire et d'interpréter sur les bases d'opérations (création de postes)
	+18	GN	Dix-huit assistants à la gestion des camps, transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (postes transférés)
	+1	GN	Un assistant à la gestion de l'information chargé de gérer le système centralisé de classement des dossiers et d'archivage électronique (création de poste)
	+18	VNU	Dix-huit assistants à la gestion des camps, transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (postes transférés)
Total partiel	+62		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau du Chef des services d'appui intégrés		
	+1 P-5	Un chef de la base logistique (poste transféré depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+1 P-4	Un logisticien (poste transféré depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+1 SM	Un assistant administratif (poste transféré depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+1 SM	Un logisticien (poste transféré depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	-1 SM	Poste transféré au Centre commun d'opérations logistiques
	+1 SM	Un assistant au soutien logistique (poste transféré depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+3 GN	Trois assistants au soutien logistique (postes transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	-14 GN	Postes transférés au Centre commun d'opérations logistiques
Total partiel	-7	
Section de la gestion du matériel		
	+1 SM	Un responsable de la cession du matériel chargé de superviser les installations de cession du matériel (création de poste)
	+2 SM	Deux assistants à la cession du matériel chargés de la cession et de l'élimination des déchets dangereux (création de postes)
	+6 SM	Six gestionnaires d'entrepôt à l'appui du programme de DDR (création de postes)
	+2 GN	Deux assistants à la cession du matériel chargés de superviser et de coordonner les opérations relatives aux déchets dangereux (création de postes)
	+12 GN	Douze assistants à la cession du matériel chargés de faire fonctionner les machines et le matériel de manutention (création de postes)
	+6 GN	Six assistants à la gestion des entrepôts chargés d'aider au stockage et la distribution des lots d'articles non alimentaires (création de postes)
	+2 VNU	Deux assistants à la cession du matériel chargés d'enregistrer les transactions et d'assurer une formation (création de postes)
Total partiel	+31	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des communications et de l'informatique			
	+1	SM	Un informaticien chargé de la sécurité informatique (création de poste)
	+1	SM	Un technicien qui secondera l'informaticien (création de poste)
	+1	SM	Un informaticien (assistance aux utilisateurs) qui fournira les services d'appui rendus nécessaires par l'extension des infrastructures de technologies de l'information (création de poste)
	+6	SM	Six assistants informaticiens à l'appui des bases d'opérations DDR (création de postes)
	+2	SM	Deux assistants informaticiens pour les transmissions par satellite, à l'appui des bases d'opérations DDR (création de postes)
	+2	SM	Deux techniciens des liaisons hyperfréquences, à l'appui des bases d'opérations DDR (création de postes)
	+2	SM	Deux câbleurs, à l'appui des bases d'opérations DDR (création de postes)
	+1	VNU	Un technicien visioconférences (création de poste)
Total partiel	+16		
Section des approvisionnements			
	+1	GN	Un assistant aux approvisionnements chargé de l'entretien et de la réparation du petit matériel (création de poste)
Total partiel	+1		
Section du génie			
	-1	P-3	Un ingénieur du génie civil (poste reclassé de P-3 à SM)
	-1	P-3	Un ingénieur (poste reclassé de P-3 à SM)
	+2	SM	Deux ingénieurs (postes reclassés de P-3 à SM)
	+6	SM	Six techniciens à l'appui des programmes de DDR (création de postes)
	+87	GN	Quatre-vingt-sept assistants à l'entretien des bâtiments, pour l'ensemble de la Mission (création de postes)
	+18	GN	Dix-huit opérateurs de véhicules utilitaires lourds pour le programme itinérant d'entretien des routes (transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+6	GN	Six mécaniciens pour le programme itinérant d'entretien des routes (création de postes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+18	GN	Dix-huit électriciens pour seconder l'ingénieur de secteur (postes transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+12	GN	Douze assistants à l'entretien des bâtiments, à l'appui du programme de DDR (création de postes)
	+19	VNU	Dix-neuf techniciens pour l'entretien des groupes électrogènes et des installations de traitement des eaux (création de postes)
Total partiel	+166		
Section des opérations aériennes			
	+1	P-3	Un spécialiste des opérations aériennes chargé de la supervision générale de l'assurance qualité et de la formation (création de poste)
	+1	SM	Un assistant aux opérations aériennes chargé de l'établissement et de la tenue à jour des documents relatifs à l'utilisation des appareils (création de poste)
	+1	SM	Un assistant aux opérations aériennes chargé de contrôler le respect des normes (création de poste)
	+1	SM	Un assistant à la formation (opérations aériennes) (création de poste)
	+1	SM	Un assistant au budget (auparavant dénommé « administrateur des contrats »)
	-1	SM	Un administrateur des contrats (auparavant dénommé « assistant au budget »)
	+1	AN	Un fonctionnaire du Protocole chargé d'obtenir auprès des autorités du pays les permis et documents nécessaires à l'exploitation des appareils (création de poste)
	+1	GN	Un assistant à la formation (opérations aériennes) (création de poste)
	+1	GN	Un assistant à la sécurité incendie, pour la sécurité aérienne dans les terminaux (création de poste)
	+24	GN	Vingt-quatre agents de manutention au sol et conducteurs d'engin remorqueur (création de postes)
	+7	GN	Sept assistants aux terminaux aériens (création de postes)
	+1	VNU	Un administrateur chargé de l'analyse de la base de données sur l'assurance qualité et la formation (opérations aériennes) (création de poste)
Total partiel	+39		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des transports			
	+15	GN	Quinze chauffeurs de navette pour le Comité du parc automobile (création de postes)
	+10	GN	Dix mécaniciens automobiles pour les ateliers de la Mission (création de postes)
	+18	GN	Dix-huit mécaniciens automobiles et mécaniciens de groupes électrogènes (postes transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+6	GN	Six chauffeurs, à l'appui du programme de DDR (création de postes)
Total partiel	+49		
Section du contrôle des mouvements			
	+1	P-3	Un administrateur du contrôle des mouvements (reclassement de SM à P-3)
	+1	SM	Un assistant au contrôle des mouvements dans les régions (création de poste)
	-1	SM	Un administrateur du contrôle des mouvements (reclassement de SM à P-3)
	+2	GN	Deux assistants au contrôle des mouvements, dans les régions (création de postes)
	+17	GN	Dix-sept assistants au contrôle des mouvements, pour la manutention au sol (création de postes)
	+1	VNU	Un assistant à la planification du fret, à l'appui du programme de DDR (création de poste)
	+1	VNU	Un assistant au contrôle des mouvements, dans les régions (création de poste)
Total partiel	+22		
Centre commun d'opérations logistiques			
	+1	SM	Un logisticien (poste transféré depuis le Bureau du Chef des services d'appui intégrés)
	+2	SM	Deux assistants au soutien logistique (postes transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)
	+3	AN	Trois logisticiens chargés de seconder les officiers du Bureau des affaires militaires à Djouba (création de postes)
	+3	AN	Trois logisticiens chargés de seconder les officiers du Bureau des affaires militaires à Khartoum (création de postes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes Classe</i>	<i>Description</i>
	+16 GN	Seize assistants au soutien logistique (postes transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et le Bureau du Chef des services d'appui intégrés)
Total partiel	+25	
Total		
Personnel recruté sur le plan international	+145	
Personnel recruté sur le plan national	+451	
Volontaires des Nations Unies	+68	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	

Abréviations : SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.